



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ...PHM INVEST.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N°4..... Rue Pierre Mendès FRANCE.....

Commune ...BOE.....

Code postal ...47 550.....

Nature des activités : ...Promotion Immobilière.....

.....

Qualification :

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1	<p align="center">Destruction d'une haie bocagère</p> <p align="center">Présence avérée ou probable de 25 espèces d'oiseaux protégés dont 1 espèce inscrite à l'article 1 de la Directive Oiseaux (Pie grièche écorcheur - Lanius collurio)</p> <p align="center">VOIR DIAGNOSTIC EN ANNEXE</p>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

..... Réalisation d'un centre d'exploitation ENEDIS sur la ZAC
..... de ROLAMPONT, conformément au permis de construire n° 432 22 10004,
..... obtenu le 02.12.2022.

.....
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :
Destruction d'une haie bocagère
en dehors de la période de nidification

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre la fin du mois de Septembre et le début du mois d'Octobre.
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST

Départements : HAUTE-MARNE

Cantons :

Communes : ROLAMPONT

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Propositions ERC voir diagnostic en annexe

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

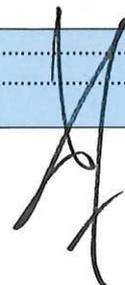
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à BOE
le 16/05/2023
Votre signature



PHM INVEST

4 rue P. Mendes France
"Payrol" BP 60
47552 BOE cedex
siren 528 684 947

Création d'un Centre d'Exploitation Industriel ENEDIS
au sein du Pôle d'activités économiques du Pays de Langres
à ROLAMPONT (52260)

PHM Invest



Maitrise d'oeuvre

**Marraud
Ingénierie**

4, Rue Pierre Mendès France
BP 60 - 47552 BOE
Tél. : 05 53 98 81 48

Diagnostic d'une haie

15 mai 2023



Chrysalide
bureau d'études

Chrysalide EURL - 1 rue de la planche - 52360 Celles-en-Bassigny
mgeber@chrysalide52.fr - Tél. 06 52 14 70 79

Création d'un Centre d'Exploitation Industriel ENEDIS au sein du Pôle d'activités économiques du Pays de Langres à ROLAMPONT (52260)

- Maître d'Ouvrage : **PHM Invest**
4, Rue Pierre Mendès France, BP 60 - 47552 BOE
Contact : Pierre-Louis CUNAT, pl.cunat@marraud.com
05 53 98 81 48 / 06 37 47 58 14
- Maîtrise d'oeuvre : **Marraud Ingénierie**
4, Rue Pierre Mendès France, BP 60 - 47552 BOE
Contact : Pierre-Louis CUNAT, pl.cunat@marraud.com
05 53 98 81 48 / 06 37 47 58 14
- Diagnostic haie : **CHRYSALIDE EURL**
1, Rue de la planche, 52360 Celles-en-Bassigny
Contact : Michael GEBER, mgeber@chrysalide52.fr
06 52 14 70 79
www.chrysalide52.fr
- Crédit photo :
sauf mention expresse les photos ont été réalisées par
Michael Geber (Chrysalide)

Introduction

Contexte

La société PHM Invest souhaite effectuer un diagnostic écologique d'une haie, dans le cadre d'un projet de création d'un Centre d'Exploitation Industriel ENEDIS au sein du Pôle d'activités économiques du Pays de Langres à ROLAMPONT (52260), pour révéler des éventuels enjeux environnementaux, et notamment la présence d'espèces protégées, qui pourront avoir un impact sur la faisabilité du projet envisagé.

L'étude écologique à réaliser est missionnée au bureau d'études CHRYSALIDE.

Objectifs de l'étude

Notre mission consiste en la réalisation d'un diagnostic écologique de la haie concernée par le projet de construction.

Les objectifs liés à la réalisation des inventaires naturalistes, à effectuer dans le cadre de ce diagnostic, sont les suivants :

- Réaliser une **caractérisation de la haie** (structure, flore ligneuse) afin d'estimer sa valeur écologique ;
- Réaliser un **diagnostic de l'avifaune** de la haie et de son environnement proche avec **identification du statut réglementaire et du statut de nidification**, afin d'**identifier les enjeux** pour l'avifaune ;
- **Évaluer les impacts du projet** sur l'avifaune identifiée et proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts identifiés.

Présentation du document

Ce document décrit l'état initial de la zone d'étude avant travaux et est composé des parties suivantes:

- Définition et description de la zone d'étude
- Recherche bibliographique et analyse des connaissances existantes
- Diagnostic écologique (inventaires naturalistes : Avifaune, Flore ligneuse, Habitat)
- Analyse des enjeux
- Évaluation des impacts du projet
- Proposition de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation



Sommaire

1.	Zone d'étude	6	4.	Analyse des enjeux pour la biodiversité de la haie	23
1.1.	Localisation du projet	6	4.1.	Enjeux concernant la Faune	23
1.2.	Délimitation de la zone d'étude	6	4.1.1.	Avifaune (Oiseaux)	23
1.3.	Description de la zone d'étude	6	4.1.1.1.	Richesse spécifique	23
2.	État des connaissances existantes	8	4.1.1.2.	Statuts réglementaires, d'inventaire et de conservation	23
2.1.	Zonages concernant la zone d'étude	9	4.1.1.3.	Statuts de nidification	25
2.1.1.	Zones de protections réglementaires	9	4.1.2.	Autres taxons d'intérêt	26
2.1.2.	Sites Natura 2000	9	4.1.2.1.	Richesse spécifique	26
2.1.3.	Zones Naturelles d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	9	4.1.2.2.	Statuts réglementaires, d'inventaire et de conservation	26
2.1.4.	La trame verte et bleu (TVB)	9	4.1.2.3.	Statuts de reproduction	26
2.2.	Faune	13	4.2.	Enjeux concernant l'habitat	27
2.2.1.	Sources d'information consultées	13	4.2.1.	La haie	27
2.2.2.	Groupes taxonomiques étudiés	13	4.2.1.1.	Richesse spécifique	27
2.2.3.	Avifaune (Oiseaux)	13	4.2.1.2.	Statut réglementaire	27
2.2.4.	Autres taxons d'intérêt	15	4.2.1.3.	Trame verte et bleu	27
2.3.	Habitat (la haie)	15	4.2.1.4.	État de conservation	28
2.3.1.	Sources d'information consultées	15	4.3.	Résumé des enjeux et conclusion	28
2.3.2.	La haie	15	4.3.1.	Résumé des enjeux	28
3.	Diagnostic écologique	17	4.3.2.	Conclusion	28
3.1.	Faune	17	5.	Évaluation des impacts du projet	29
3.1.1.	Méthodologie	17	5.1.	Implantation des aménagements prévus	29
3.1.2.	Résultat des Inventaires	17	5.2.	Impacts du projet sur l'écosystème de la haie	29
3.1.2.1.	Avifaune	17	6.	Proposition de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)	31
3.1.2.2.	Autres taxons d'intérêt	17	6.1.	Mesures d'évitement	31
3.2.	Caractérisation de la haie	20	6.2.	Mesures de réduction	31
3.2.1.	Relevé terrain et description de la haie	20	6.3.	Mesures de compensation	31
			Annexes		33

1. Zone d'étude

1.1. Localisation du projet

Le projet se situe en région Grand Est, dans le département de la Haute-Marne (52) à cheval entre les régions naturelles du Bassigny et des plateaux Jurassiques, sur le territoire de la commune de Rolampont.

L'implantation du projet est prévue sur les parcelles ZN 163 et ZN 165 (actuellement ZN 159), Rue Michel Gallissot, au sein de la ZA Langres Nord - Rolampont

La carte 1, ci-contre, localise le projet au niveau national, départemental et local.

1.2. Délimitation de la zone d'étude

Le but de l'étude étant le diagnostic de la haie se situant sur la zone d'implantation du projet, la zone d'étude principale correspond à celle-ci (voir polygone jaune carte 2, page 8).

Néanmoins la valeur écologique de la haie ne peut pas être évaluée sans prendre en compte son environnement, notamment en terme de son importance par rapport à l'avifaune. En fait la haie fait partie d'un réseau de plusieurs haies qui sont utilisées en parallèle par les oiseaux. Un oiseau nichant dans la haie à étudier n'est pas forcément observé dans celle-ci, mais peut-être dans une haie voisine en train de se nourrir ou de marquer son territoire. Vu la densité du réseau, la présence d'un oiseau dans une des haies rend probable sa nidification au sein du réseau complet.

Une adaptation de la zone d'étude est donc indiquée pour prendre en compte ces aspects. Dans tous les cas la zone d'étude doit être suffisamment dimensionnée pour pouvoir livrer toutes les données nécessaires à une évaluation réaliste de l'état initial de l'avifaune présente et des enjeux liés.

Nous proposons une zone d'étude élargie prenant en compte le réseau de haies comme indiqué sur la carte 2, page 8 (polygone rouge).

1.3. Description de la zone d'étude

L'aire d'étude fait partie de la ZA Langres-Nord - Rolampont. Cette zone, destinée au développement économique du Pays de Langres, a été aménagée à partir de 2001. Depuis elle ne connaît pas un grand succès et est pour une grande partie toujours utilisée à des fins agricoles. La zone d'étude en particulier est utilisée comme pâture et prairie de fauche.

Les prairies présentent des influences humides et des fossés ont été creusés pour évacuer l'eau. Plusieurs grandes haies témoignent des anciens limites des parcelles agricoles. Les prairies sont limitées au sud par une zone déjà aménagée (hôtel d'entreprise) et à l'ouest et à l'est par des routes. Au nord elles sont liées à d'autres prairies du même type.

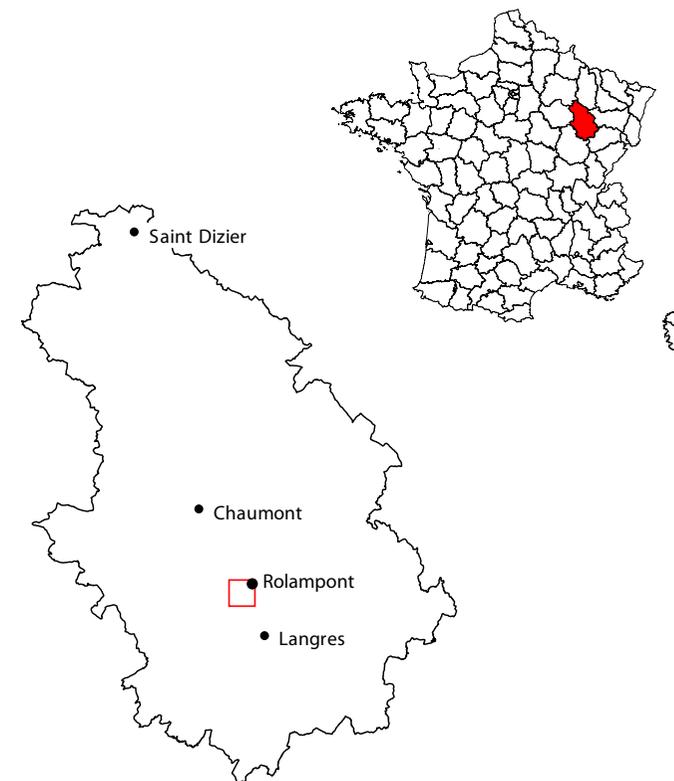
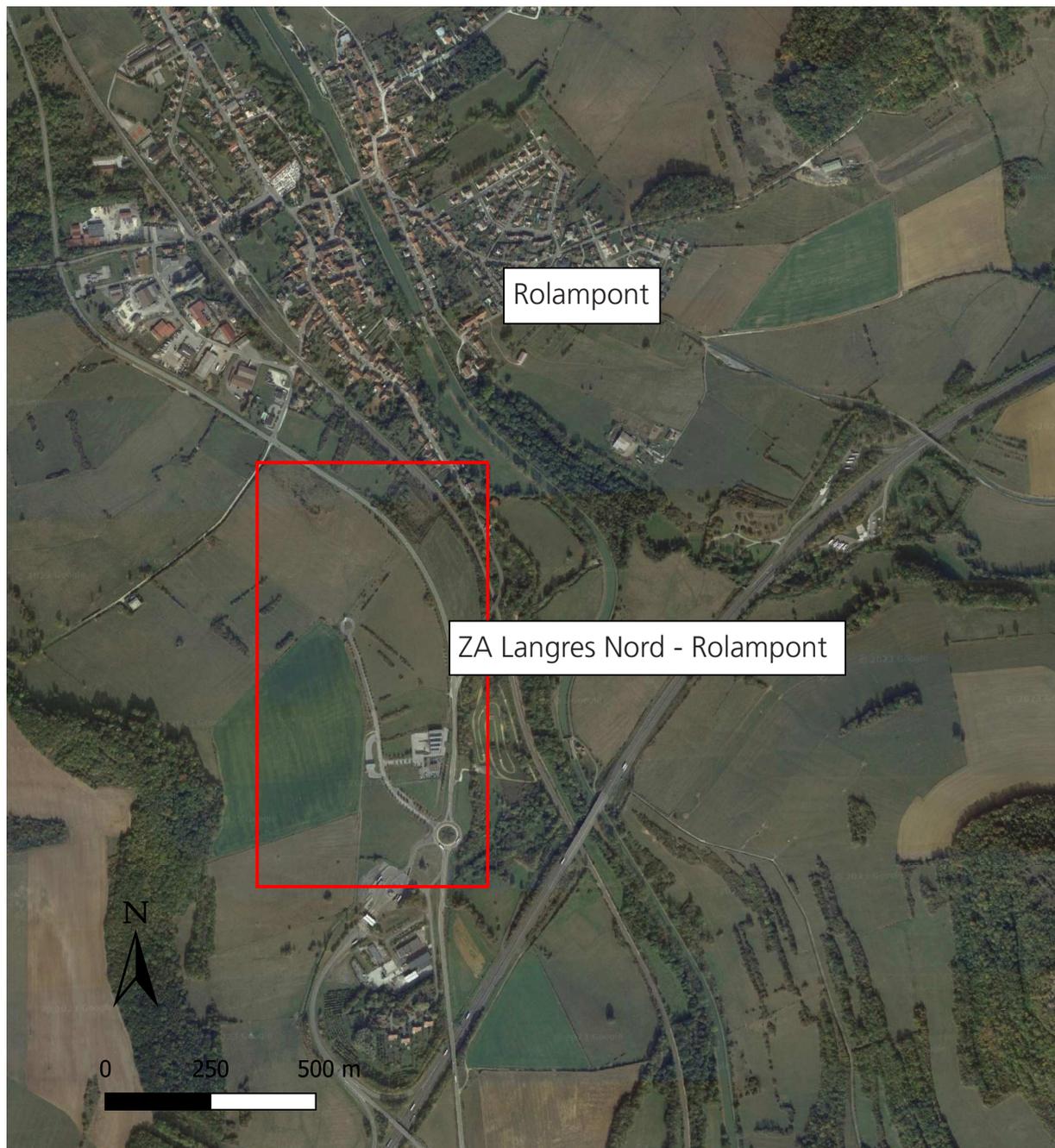
Vue sur la haie dans son environnement (fig. 1) et vue sur les haies voisines du réseau (fig. 2).



fig. 1

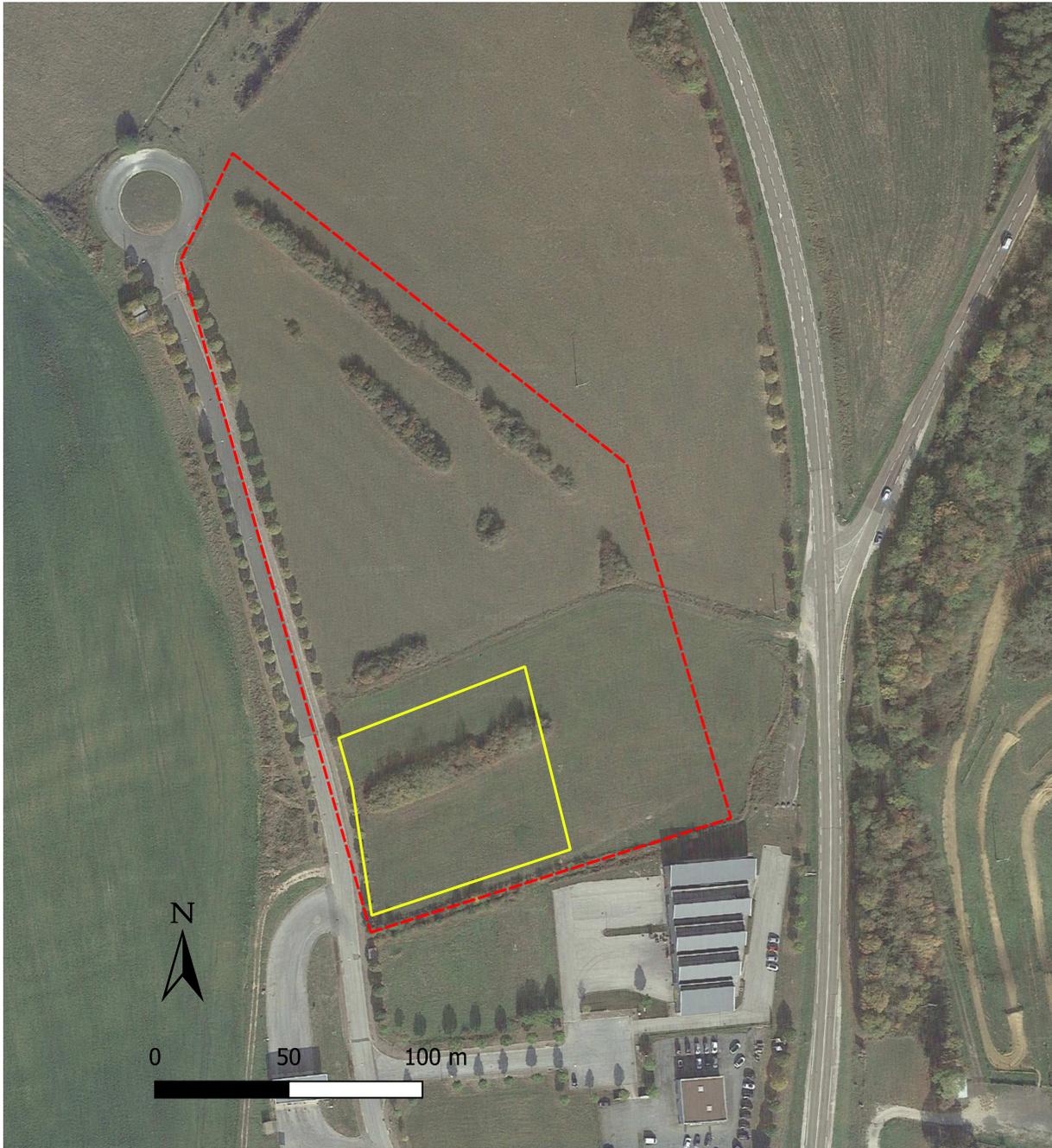


fig. 2



Carte 1
Localisation du projet

Cartographie : Michael GEBER / Chrysalide
Sources : Google Satellite



Carte 2 Zone d'étude

La carte ci-contre visualise l'implantation du projet et la zone d'étude élargie. La haie concernée par le diagnostic est bien visible à l'intérieur de la zone d'implantation.

Légende

-  Zone d'étude élargie
-  Implantation du projet

Cartographie : Michael GEBER / Chrysalide
Sources : Google Satellite

2. État des connaissances existantes

2.1. Zonages concernant la zone d'étude

2.1.1. Zones de protections réglementaires

La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection réglementaire.

Sources consultées :

GEOPORTAIL (<https://www.geoportail.gouv.fr/>), consulté le 25.04.2023
MNHN / INPN (<https://inpn.mnhn.fr/>), consulté le 25.04.2023

2.1.2. Sites NATURA 2000

La zone d'étude n'est concernée par aucun site Natura 2000. Les sites les plus proches sont :

- Site FR2100337 : OUVRAGES MILITAIRES DE LA RÉGION DE LANGRES : Fort de St. Menge (Directive Habitats) à une distance de 1,5 km au sud-est
- Site : FR2100278 : TUFIERE DE ROLAMPONT (Directive Habitats) à une distance de 2,3 km au nord-ouest

Malgré que la ZA Langres-Nord et donc la zone d'étude n'est pas concernée directement par un site Natura 2000, des incidences indirectes de projets réalisés sur la zone ne peuvent pas être exclu. Le SCOT du Pays de Langres précise :

« Conclusion sur les incidences des ZAE incluses dans le SCOT :

Les différents projets du SCOT en matière de créations ou extensions de zones d'activités économiques et commerciales ne sont pas suffisamment aboutis pour que leurs incidences sur le réseau Natura 2000 puissent être étudiées de manière complète à ce stade. L'évaluation devra être faite dans le cadre de l'évaluation d'incidences propre à chaque projet (au titre de l'article L414-23 du Code de l'Environnement).

Toutefois, une pré-analyse a été menée pour les 10 ZAE intégrées au SCOT. Cette pré-analyse fait ressortir que, compte-tenu de la nature des projet et la distance avec sites Natura 2000 « Directive Habitats » (ZSC), 6 ZAE sont susceptibles d'avoir des incidences négatives sur le réseau Natura 2000 : - Pour les Z.I Les Franchises (Langres), **P.A. Langres Nord (Rolampont)**, Z.A. de L'Avenir / Champ de Monge (SaintsGeosmes) et Z.A. du Breuil (Val-de-Meuse) **un risque d'incidence sur les chiroptères et/ou oiseaux d'intérêt communautaire ne peut être exclu (suppression de milieux favorables, dérangement, ...)** »

Source : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Langres, Évaluation Environnementale, 2020

Sources consultées :

GEOPORTAIL (<https://www.geoportail.gouv.fr/>), consulté le 25.04.2023
MNHN / INPN (<https://inpn.mnhn.fr/>), consulté le 25.04.2023
SCOT du Pays de Langres (<https://www.pays-langres.fr/scot/>), consulté le 25.04.2023

2.1.3. Zones Naturelles d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La zone d'étude n'est concernée par aucune ZNIEFF. Les sites les plus proches (aussi désignées comme zones Natura 2000) sont :

- ZNIEFF 210013056 : FORT DE SAINT-MENGE OU LIGNIVILLE A LANNES à une distance de 1,5 km au sud-est
- ZNIEFF 210008961: BOIS ET TUFIERE DE VAL VAUBRIEN A ROLAMPONT à une distance de 2,3 km au nord-ouest

Sources consultées :

GEOPORTAIL (<https://www.geoportail.gouv.fr/>), consulté le 25.04.2023
MNHN / INPN (<https://inpn.mnhn.fr/>), consulté le 25.04.2023

2.1.4. La Trame Verte et Bleue (TVB)

Définition et objectifs

« La Trame verte et bleue est une politique publique initiée en 2007 et introduite dans le code de l'environnement en 2009 afin de réduire la fragmentation des habitats naturels et semi-naturels et de mieux prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Son but est de préserver et restaurer un réseau écologique en France, constitué de réservoirs de biodiversité et corridors. Les réservoirs de biodiversité constituent les espaces où la biodiversité est la plus riche ; ils jouent essentiellement un rôle d'habitat pour le développement et la reproduction des espèces. Les corridors servent prioritairement à assurer les déplacements des espèces entre les réservoirs de biodiversité, qu'il s'agisse de déplacements routiniers, de dispersion ou de migration. Au sein de la trame verte et bleue les cours d'eau ont quant à eux une place particulière car ils sont à la fois des réservoirs et des corridors.

In fine, la trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames. Le code de l'environnement stipule que les réservoirs de biodiversité et les corridors doivent être rattachés aux sous-trames suivantes : les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les cours d'eau et le cas échéant les milieux littoraux (art. R371-27 du code de l'environnement).

Source : INPN (<https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/presentation>) - 2023

La zone d'étude n'est pas concernée par la trame verte et bleue, définie dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Champagne-Ardenne et intégrée dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Grand Est.

Néanmoins plusieurs corridors (boisés, ouverts et humides) passent à proximité de la zone et des réservoirs de biodiversité (correspondant aux ZNIEFFs et zones Natura 2000, citées ci-dessus) sont indiqués (voir carte 5, page 11).

Comme la trame, indiquée dans les documents cités ci-dessus, présente une vue à l'échelle régionale et uniquement applicable à une échelle du 1/100 000ème, il est nécessaire de l'adapter au niveau local et de l'intégrer aux documents d'urbanisme avec une précision plus élevée.

Dans le cadre de son SCoT le Pays de Langres a mené en 2018 une « étude d'identification et de préservation de la biodiversité sur le Pays de Langres », traitant entre autre la trame verte et bleue.

La carte de synthèse de la Trame Verte et Bleue (TVB) du SCoT du Pays de Langres indique pour la ZA Langres-Nord et donc la zone d'étude un réservoir de biodiversité (milieu ouverts) d'intérêt pour le SCoT et des prairies permanentes comme autres éléments participant à la continuité écologique (voir carte 4, page 12)

« Le SCoT demande la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques et, à un niveau plus local, des éléments de nature ordinaire.

...

- *Préservation des principaux éléments de la trame verte et bleue (réservoirs, corridors...) et restauration si nécessaire*
- *Préservation de structures paysagères (vergers, haies, prairies...) présentant des intérêts variés (biodiversité, paysage, rôle hydraulique...)* »

La partie « Évaluation Environnementale » du SCoT indique pour la ZA Langres-Nord :

- concernant les milieux naturels :
« - *Aucun milieu naturel remarquable,*
- Zones agricoles (15-16 ha) avec quelques haies. »

- concernant les Incidences potentielles :
« *Consommation de terrains agricoles et modification de l'occupation des sols,*
-Extension des surfaces imperméabilisées et augmentation du ruissellement des eaux pluviales,
-Destruction potentielle d'éléments de nature ordinaire (haies), »

Pour la préservation des milieux naturels le SCoT demande des mesures d'évitement :

« - Les documents d'urbanisme devront préserver les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques ainsi que les éléments de nature ordinaire (haies, bosquets...). »

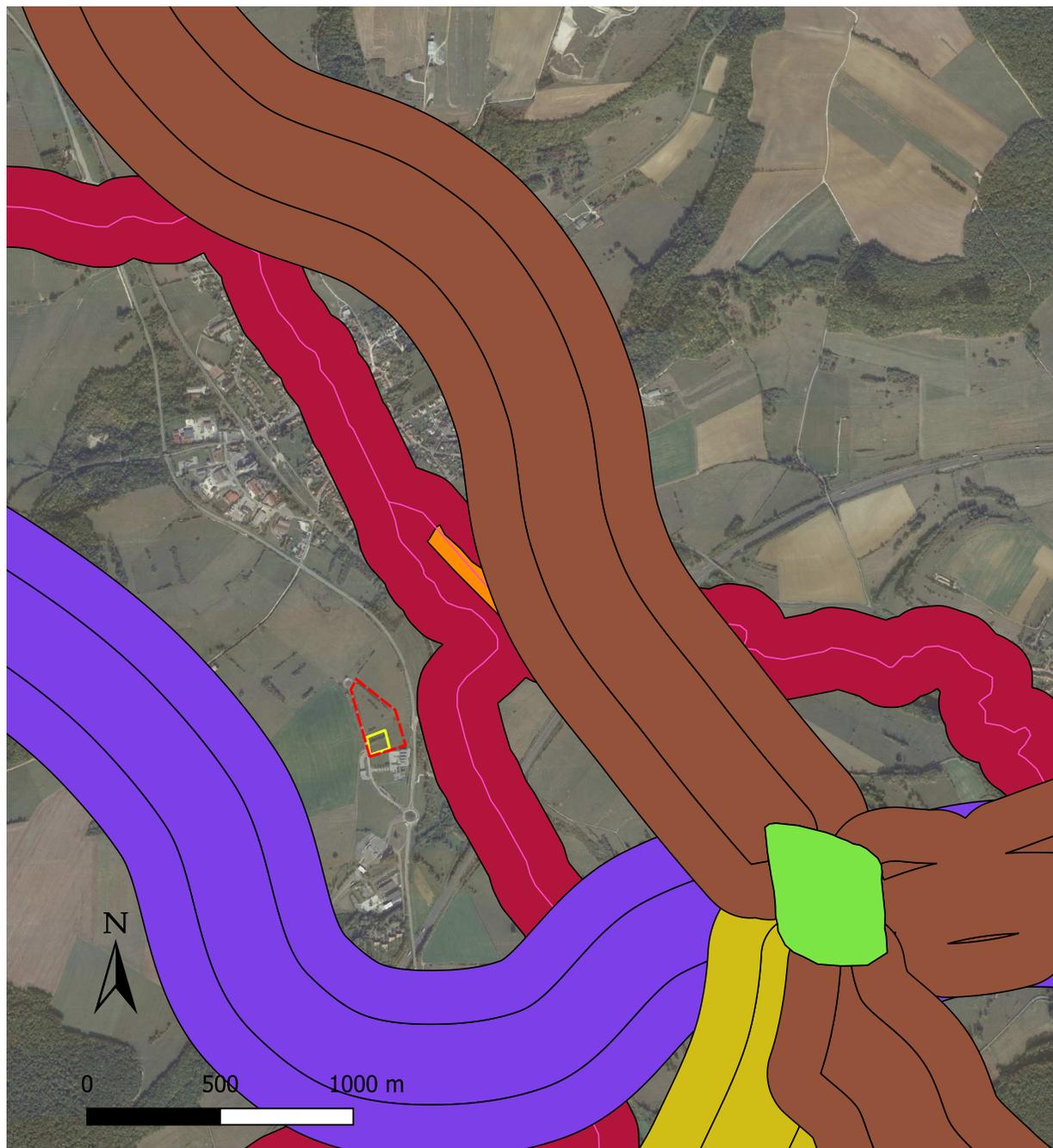
Sources consultées :

GEOPORTAIL (<https://www.geoportail.gouv.fr/>), consulté le 25.04.2023

MNHN / INPN (<https://inpn.mnhn.fr/>), consulté le 25.04.2023

DREAL Grand Est (<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-r203.html>), consulté le 25.04.2023

SCOT du Pays de Langres (<https://www.pays-langres.fr/scot/>), consulté le 25.04.2023

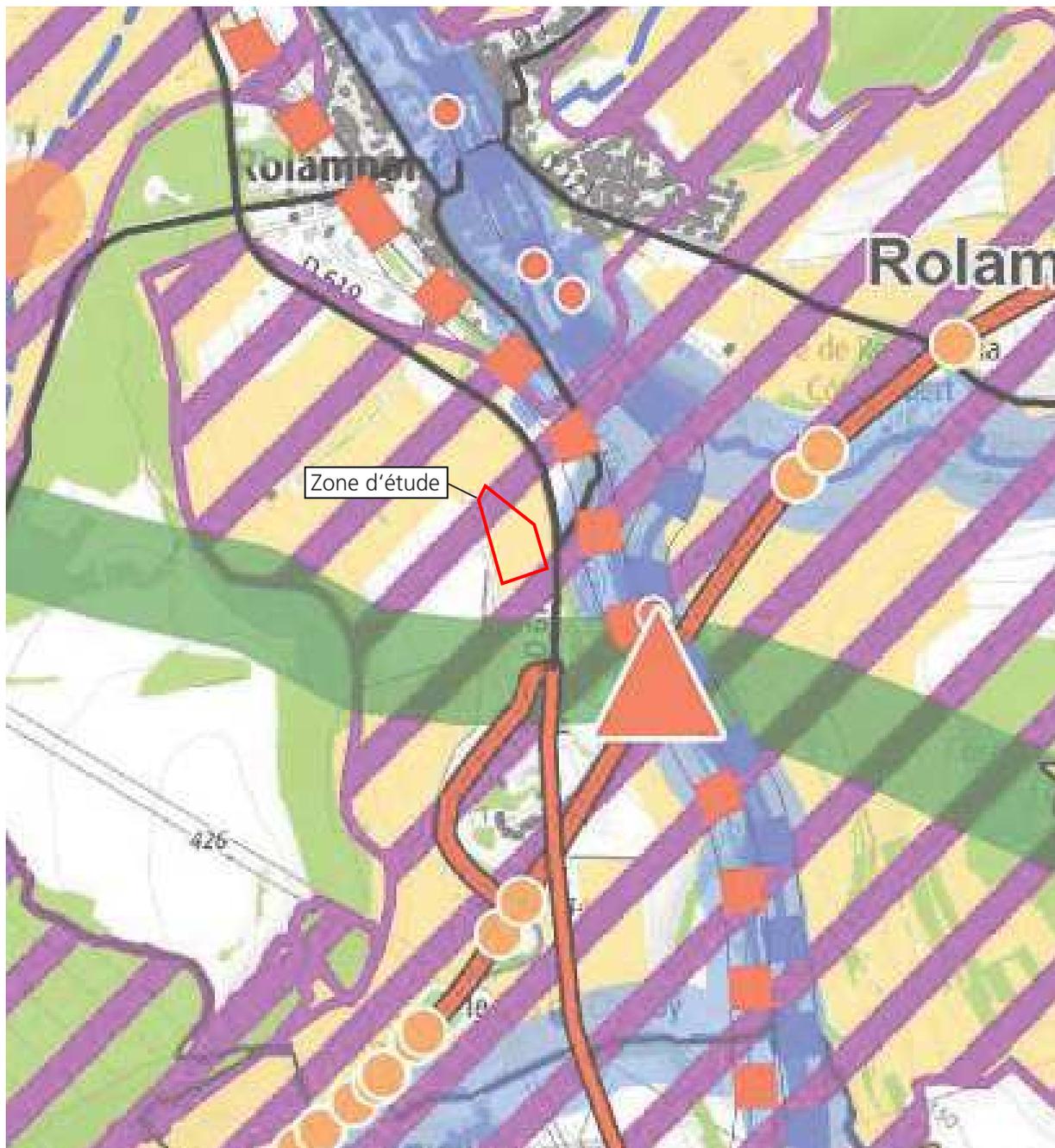


Carte 3
La Trame Verte et Bleue (TVB) régionale à proximité
de la zone d'étude.

Légende

- Zone d'étude élargie
- Implantation du projet
- Réservoir de biodiversité boisé
- Corridor ouvert
- Corridor multitrane
- Corridor boisé
- Corridor humide
- Trame aquatique
- Réservoir de biodiversité humide

Cartographie : Michael GEBER / Chrysalide
 Sources : Google Satellite / DREAL Grand Est



Carte 4
La Trame Verte et Bleue du SCoT du Pays de Langres
(extrait pour la zone d'étude)

La carte ci-contre visualise les éléments du TVB concernant la zone d'étude

Légende

-  Zone d'étude élargie
-  Prairies permanentes
-  Réservoirs de biodiversité SCoT

Source : SCoT du Pays de Langres - Synthèse cartographique TVB

2.2. Faune

2.2.1. Sources d'information consultées

Pour l'établissement de l'état des connaissances existantes sur la faune nous avons consulté :

- le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP) consulté par le moyen *OpenObs*, portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces (<https://openobs.mnhn.fr/>). Le SINP contient la plupart des données disponibles sur les espèces en France.
- la base de données du collectif Faune-Champagne-Ardenne (FCA) (<https://www.faune-champagne-ardenne.org>) Cette base de données contient des observations, issus de la démarche de la science participative. Les données sont pour la plupart intégrées dans le SINP. FCA étant mis à jour en temps réel selon l'affluent des observations peut contenir des observations plus récentes ou ne pas encore disponible sur le SINP.

La plupart des données ci-dessus (à part de quelques exceptions) ne possède pas de géoréférencement précis pour chaque observation, mais reflète plutôt la faune présente sur la commune ou le lieu-dit et pouvant donc probablement être rencontrée dans la zone d'étude.

2.2.2. Groupes taxonomiques étudiés

Le but de la présente étude étant le diagnostic d'une haie, le choix des groupes étudiés porte sur les taxons les plus caractéristiques de cet écosystème.

Taxons étudiés et justification des choix

AVIFAUNE (OISEAUX)

Les oiseaux présentent un enjeu spécifique dans les haies. Beaucoup d'espèces utilisent les haies pour la nidification ou se nourrissent des nombreux fruits et insectes qu'ils peuvent y trouver. C'est de loin le taxon le plus touché par des destructions de haies et leur étude est donc prioritaire. La recherche bibliographique et les prospections sur le terrain se sont donc concentrées sur des données de nidification avérés et probables dans la haie concernée par les travaux et les haies et autres habitats riverains (prairies). Néanmoins toutes les oiseaux observés sur le terrain ont été notés.

AUTRES TAXONS D'INTÉRÊT

A part des oiseaux, de nombreux autres animaux utilisent les haies, mais leur cycle de vie en dépend moins. Ils utilisent les haies principalement comme abri et pour la recherche de nourriture dans la haie elle-même ou dans les environs. Une étude approfondie de ces taxons n'est pas possible dans le cadre du présent diagnostic, mais les observations sur le terrain et des indices trouvés dans la bibliographie devront être pris en compte pour l'évaluation de la haie.

Il s'agit principalement des taxons suivants :

- **Mammifères terrestres**
Les mammifères terrestres utilisent les haies principalement comme abri pendant la journée et partent à la recherche de nourriture dans la nuit en utilisant la haie comme « camp de base » (voir fig. 20, page 27). Certains espèces peuvent utiliser la haie comme gîte d'hibernation (hérisson et autre micromammifères). Pour la reproduction des mammifères les haies jouent un rôle moins important que pour les oiseaux. Néanmoins une haie peut abriter des terriers ou des nids, surtout de micromammifères.
- **Chiroptères (chauves-souris)**
Pour les chauves-souris les haies ont surtout une importance comme structure paysagère utile à l'orientation et comme terrain de chasse.
- **Amphibiens et reptiles**
Pour l'herpétofaune les haies jouent surtout un rôle d'abri. Amphibiens et reptiles y trouvent une protection contre des mauvaises conditions climatiques (sécheresse, gîte d'hibernation) et des prédateurs. La haie et son environnement leur offrent aussi de la nourriture.

2.2.3. Avifaune

Selon les sources consultées 35 espèces d'oiseaux ont été observés sur le site. Ont été pris en compte des observations dans un polygone comprenant la zone d'étude et l'environnement proche (voir carte 5, page 14), dans les 10 dernières années.

Ont été retirés de cette liste les espèces non liées à l'habitat (p.e. Canard colvert) ou uniquement présentes pour la chasse (p.e. Milan noir) en migration ou hibernation (p.e. Grande aigrette). Il reste une liste comprenant 27 espèces (voir tableau 1, page 14).

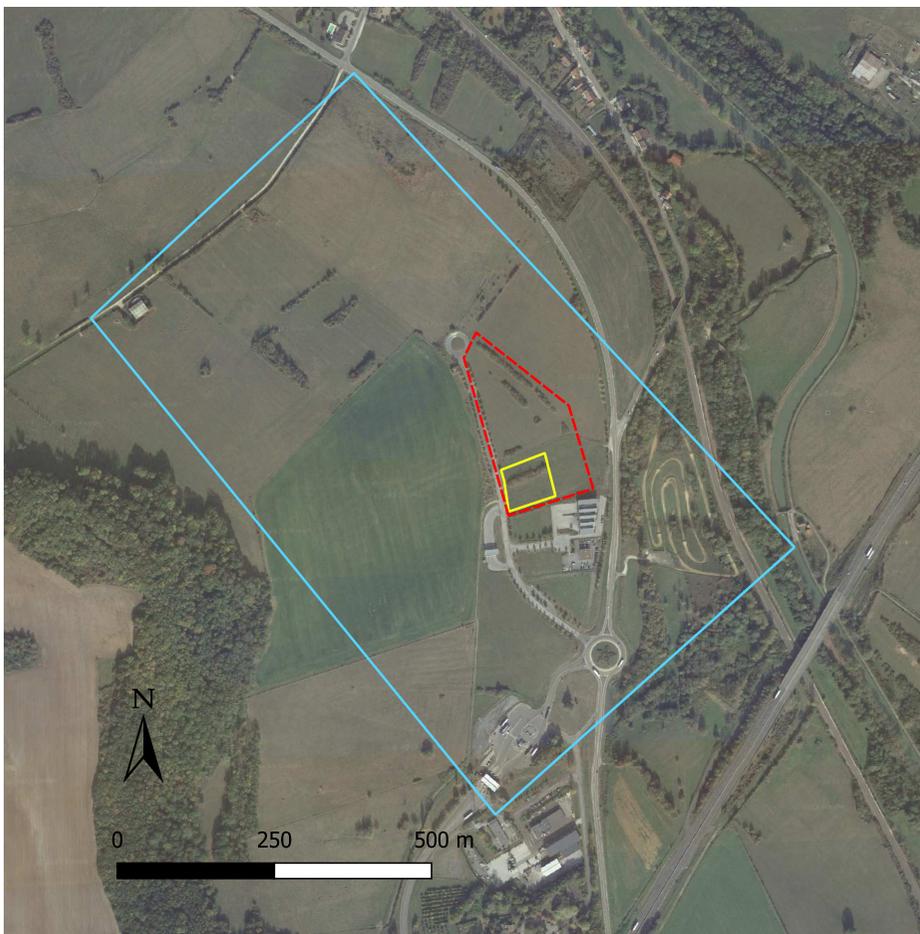
Pour 16 espèces le statut de nidification est inconnu. Pour 9 espèces la nidification est probable et pour 2 certaine.

L'analyse et l'évaluation de ces données sera fait en même temps que celle des données issues des inventaires menés lors de ce diagnostic (page 23).

Sources consultées :

SINP (<https://openobs.mnhn.fr/>), consulté le 25.04.2023

FCA (<https://www.faune-champagne-ardenne.org>), consulté le 25.04.2023



Carte 5
Zone de recherche de données existantes avifaune

Légende

- Zone d'étude élargie
- Implantation projet
- Polygone recherche données avifaune

Cartographie : Michael GEBER / Chrysalide
Source : Google Satellite

Taxon ID	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date dernière observation	Statut de nidification
3723	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	15.04.2018	inconnu
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	22.08.2019	inconnu
889047	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	28.04.2022	probable
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	22.06.2017	inconnu
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	18.01.2020	inconnu
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	24.05.2016	inconnu
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	13.04.2023	inconnu
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	bruant jaune	10.06.2021	probable
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	26.12.2021	inconnu
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	22.06.2017	probable
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	22.06.2017	inconnu
3807	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	27.05.2020	certaine
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	13.04.2023	inconnu
4035	<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Rougequeue noir	22.06.2017	inconnu
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	03.05.2017	probable
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	16.04.2023	certaine
199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	10.06.2021	inconnu
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	15.04.2018	inconnu
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	25.07.2018	inconnu
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	26.02.2023	inconnu
4257	<i>Sylvia attricapilla</i>	Fauvette à tête noire	15.04.2018	inconnu
4252	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	10.06.2021	probable
4247	<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	10.06.2021	probable
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	13.04.2023	inconnu
4127	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	07.06.2021	probable
4142	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	03.05.2017	probable
3590	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	21.05.2018	probable

Tableau 1 : Espèces d'oiseaux potentiellement présentes sur la zone d'étude, selon les recherches bibliographiques et ayant un lien avec l'habitat étudié (haie).

2.2.4. Autres taxons d'intérêt

• Mammifères terrestres

La seule observation localisée à proximité de la zone d'étude concerne le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*).

• Chiroptères (chauves-souris)

Aucune observation localisée sur la zone d'étude.

• Amphibiens et reptiles

Aucune observation localisée sur la zone d'étude.

Sources consultées :

SINP (<https://openobs.mnhn.fr/>), consulté le 25.04.2023

FCA (<https://www.faune-champagne-ardenne.org/>), consulté le 25.04.2023

2.3. Habitat (la haie)

2.3.1. Sources d'information consultées

Pour l'établissement de l'état des connaissances existantes sur l'habitat faisant objet de ce diagnostic (la haie) nous avons consulté :

- L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) par le moyen Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/>) et le site « remonter le temps » (<https://remonterletemps.ign.fr/>).
- le SCoT du Pays de Langres (<https://www.pays-langres.fr/scot/>), partie *Évaluation environnementale*

2.3.2. La haie

Nous n'avons pas trouvé des éléments d'information spécifiques sur la haie ou son environnement. Néanmoins l'étude des cartographies disponibles sur le géoportail et les anciennes photos aériennes, disponibles sur le site « remonter le temps » donnent une idée plus précise sur le contexte paysager et l'origine des haies présentes sur la zone d'étude.

La carte 6, ci-contre, extrait du géoportail de la couche nationale de référence des haies linéaires en France métropolitaine, visualise les haies actuellement connues sur le secteur d'étude. Il est bien visible que la haie, concernée par les travaux prévus, fait partie d'un réseau bocagère.



Carte 6
Haie référencées sur la zone d'étude

Légende

- Zone d'étude élargie
- Haie référencée

Source : IGN - Géoportail - couche nationale de référence des haies linéaires en France métropolitaine

Les photographies aériennes (ci-dessous) trouvées sur le site « remonter le temps » démontrent l'origine, l'âge et le développement de ce réseau bocagère.

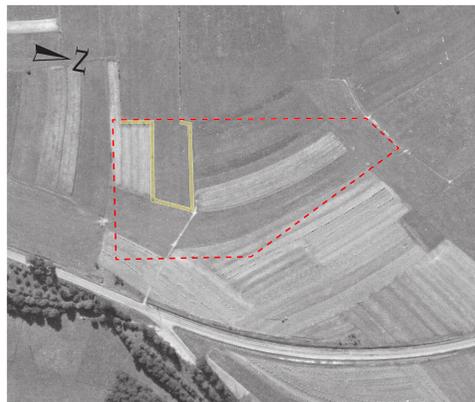


fig. 3

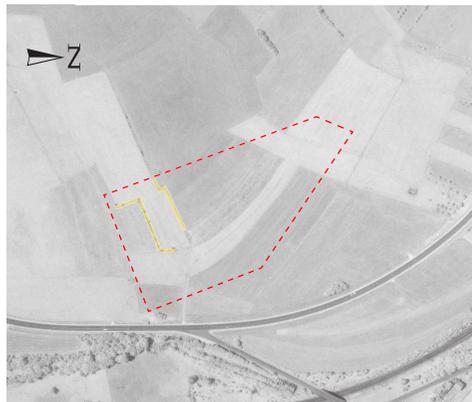


fig. 4

La première photographie d'une qualité suffisante permettant l'identification de la haie date de 1954 (fig.3). A l'emplacement de la haie étudiée on peut voir à peine des arbres (probablement des fruitiers) le long des limites de parcelles agricoles (culture et pâturage) avec une formation spontanée de buissons suivant une clôture. La partie au nord de la haie (à droite sur les photos) ne présente pas d'autres haies à cause de la culture pratiquée sur la plupart des parcelles.

En 1971 (fig. 4) la structure de la haie se densifie, mais elle est interrompue à un endroit. D'autres haies ne sont toujours pas visibles.



fig. 5

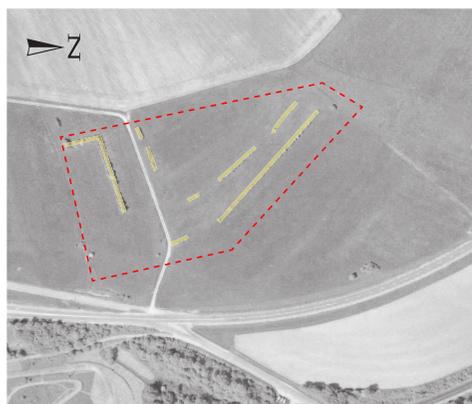


fig. 6

En 1981 (fig. 5), la haie étudiée continue à se densifier, mais est maintenant séparée de la deuxième partie de l'autre côté de la parcelle. Un changement d'usage du sol laisse apparaître deux nouvelles lignes de haies au nord, suivant probablement des clôtures ou des fossés le long des limites de parcelles.

En 1992 (fig. 6), se sont surtout les haies dans la partie nord qui se développent. On peut supposer qu'il s'agit partiellement d'arbres fruitiers.

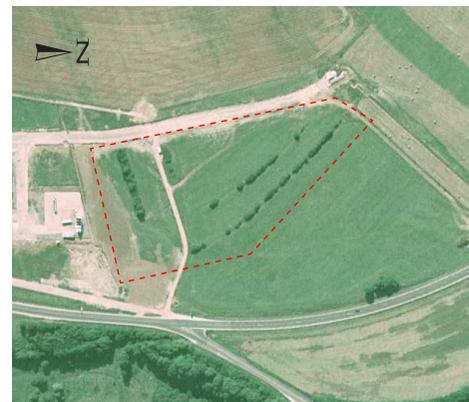


fig. 7



fig. 8

En 2001 (fig. 7), l'année du début de l'aménagement de la ZA, la haie présente la forme encore visible aujourd'hui et les haies dans la partie nord se densifient.

Fig. 8 enfin, présente l'état actuel du réseau des haies, bien densifiées, dans la zone d'étude avec en rajout une haie au sud et des alignements d'arbres à l'ouest (plantées lors des premiers aménagements de la ZA).

Sources consultées :

GEOPORTAIL (<https://www.geoportail.gouv.fr/>), consulté le 25.04.2023

SITE « REMONTER LE TEMPS » (<https://remonterletemps.ign.fr/>), consulté le 25.04.2023

SCOT DU PAYS DE LANGRES (<https://www.pays-langres.fr/scot/>), partie Évaluation environnementale, consulté le 25.04.2023

3. Diagnostic écologique

3.1. Faune

3.1.1. Méthodologie

Pour l'étude de la faune nous avons réalisé 4 sessions de prospections sur le terrain entre le 6 avril et le 13 mai, période correspondant au début de la période de nidification de la plupart des oiseaux (taxon à étudier en priorité), pouvant être contacté dans l'habitat.

La prospection a été réalisée selon le protocole suivant :

- Observation de la haie directement concernée par le projet de construction à distance à l'aide de jumelles à partir de plusieurs points d'observation autour de la haie. En même temps écoute des chants.
- Observation proche de la haie en réalisant un tour en suivant la lisière. Recherche à vue d'indices de nidification (anciens et nouveaux nids) et d'indices de présence d'autres taxons d'intérêt (mammifères, reptiles, amphibiens), observation des oiseaux et écoute des chants.
- Réalisation d'un tour de prospection sur toute la zone d'étude élargie (Réseau de haies associées) Observation à distance et proche, écoute des chants.
- A nouveau observation de la haie directement concernée par le projet de construction à distance à l'aide de jumelles à partir de plusieurs points d'observation autour de la haie. En même temps écoute des chants.
- Temps d'observation : 2 h par session

Les prospections ont été réalisées aux dates suivantes :

- 06.04.2023
- 20.04.2023
- 02.05.2023
- 13.05.2023

3.1.2. Résultats des inventaires

3.1.2.1 Avifaune

Lors des 4 sessions de prospection 25 espèces d'oiseaux ont été contactées, dont 20 espèces dans la haie concernée par le projet de construction, 16 espèces dans les autres haies faisant partie du réseau ainsi que 4 espèces observées sans lien direct avec les haies.

Les observations réalisées sont présentées dans les tableaux ci-dessous (pages 18, 19).



fig. 9



fig. 10

Indices de nidification trouvés dans les haies lors des prospections : Ancien nid (espèce non identifiée) dans une haie voisine (fig. 9) et nid avec adulte couvant (Corneille noire) dans la haie concernée par le projet (fig. 10).

3.1.2.2 Autres taxons d'intérêt

Lors des passages sur le terrain seulement deux espèces de mammifères ont pu être identifiées par des indices de présence (empreintes, marquage territoire):

- le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) : empreintes, couchette, frottage
- le Renard roux (*Vulpes vulpes*) : empreintes.

Aucune observation de reptiles ou d'amphibiens a pu être réalisée lors des prospections.



fig. 11

Indice de présence de chevreuil trouvé dans la haie lors des prospections : Frottage sur un arbuste (fig. 11).

Tableau 2 - Inventaire avifaune - Passage 06 avril 2023

Taxon ID	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observation dans la haie	Observation dans les haies proches	Autre observation	Remarques
3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			entendu	mâles chanteurs
	<i>Certhia sp.</i>	Grimpereau indéterminé	x			
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	x			
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	x	x		mâles chanteurs
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	x			mâle chanteur
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	x	x		mâles chanteurs
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	x			mâles chanteurs
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	x			mâle chanteur
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	x	x		
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	x	x		
3590	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée			entendu	mâle chanteur
	indéterminé	indéterminé		x	ancien nid	

Tableau 3 - Inventaire avifaune - Passage 20 avril 2023

Taxon ID	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observation dans la haie	Observation dans les haies proches	Autre observation	Remarques
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable			en vol	
889047	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	x			couple
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	x	x		mâles chanteurs
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	x	x		affut
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	x	x		mâles chanteurs
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	x	x		mâles chanteurs
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	x	x		mâles chanteurs
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		x		mâle chanteur
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	x			mâle chanteur
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet		x	en vol	
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	x	x		cris d'alarme
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	x	x		

Tableau 4 - Inventaire avifaune - Passage 02 mai 2023

Taxon ID	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observation dans la haie	Observation dans les haies proches	Autre observation	Remarques
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	x			nid avec adulte couvant
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	x			mâle chanteur
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle			en vol	chasse près de la haie
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		x		mâles chanteurs
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	x			
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		x		
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	x		en vol	
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	x	x		mâles chanteurs
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir		x		cris d'alarme

Tableau 5 - Inventaire avifaune - Passage 13 mai 2023

Taxon ID	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Observation dans la haie	Observation dans les haies proches	Autre observation	Remarques
3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			entendu	
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable			en vol	
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	x	x		nid avec adulte couvant
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	x			mâle chanteur
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		x		mâle chanteur
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle			en vol	chasse près de la haie
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		x		mâles chanteurs
3807	<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur		x		1 couple + 1 mâle
4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomele	x			mâle chanteur
2840	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir			en vol	
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	x			
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière			entendu	
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	x	x		mâle chanteur
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce			entendu	
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	x			
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	x	x		
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	x	x		mâles chanteurs
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	x	x		mâle chanteur / cris d'alarme
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	x			mâle chanteur

3.2. Caractérisation de la haie

Pour caractériser la haie nous avons appliqué le protocole réalisé par l'OFB lors du test du dispositif national de suivi des bocages (*Pôle bocage OFB 2021*).

3.2.1. Relevé terrain et description de la haie

Les paramètres suivants ont été constaté lors du premier passage sur le terrain le 6 avril 2023 :

- Structure : haie bocagère multi-strate
- Emprise ligneuse (largeur) : > 2m
- Bandes enherbées : des 2 côtés (prairie)
- Clôture : non
- Assise de la haie : à plat (humide)
- Fossé : non
- Taillage de la haie : non
- Présence d'arbres morts : oui

La haie étudiée mesure 78 m de longueur et entre 8 et 12 m de largeur. Elle couvre une surface d'environ 800 m². C'est une haie bocagère multi-strate (fig. 12) composée d'arbres et d'arbustes exclusivement indigènes.

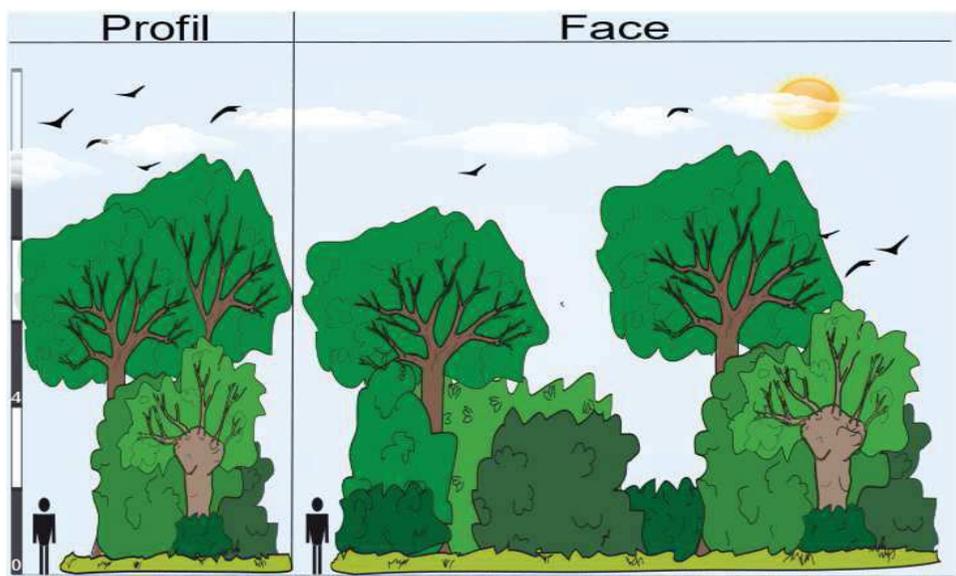


fig. 12 - Illustration Pôle bocage OFB 2021

Lors du relevé, 13 espèces de plantes ligneuses ont été identifiées (voir liste d'espèces, tableau 6, page suivante). Selon le guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS (AFB / UMS PatriNat, 2018) le code habitat applicable est :

FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces (> 5 espèces sur 25 m).

La présence d'arbres au milieu a concurrencée les arbustes et favorisée l'extension de la haie. De plus, comme beaucoup de haies dans les pâtures, l'intérieur a été partiellement « creusé » par les bovins qui y cherchent abri (fig. 13). Les frênes à l'intérieur de la haies sont quasiment tous morts suite à l'infestation par la Chalarose, maladie causée par le champignon *Chalara fraxinea* (*Hymenoscyphus fraxineus*). Ces arbres morts commencent à tomber et renforcent ainsi l'espace vide à l'intérieur de la haie (fig. 14). C'est un état typique des haies non entretenues sur une longue période qui ont ensuite tendance d'évoluer vers des bosquets ou des lignes d'arbres.

La haie est entourée d'une prairie naturelle à tendance humide, jusqu'à aujourd'hui utilisée comme pâture (bovins). Elle fait partie d'un réseau de haies aux mêmes caractéristiques. La distance avec les haies voisines est comprise entre 30 m pour la plus proche et 100 m pour la plus éloignée (voir carte 7, page 22). La longueur totale des haies du réseau est de environ 324 m de haie naturelle aux mêmes caractéristiques comme la haie concernée par le projet et de 105 m de haie issue d'une plantation (sur une seule ligne, peu structurée et trop espacée)

Comme vu dans la partie bibliographique (page 16) la haie est une des plus vieilles du secteur, datant d'avant 1953, et probablement issu d'une plantation d'arbres fruitiers en ligne comme témoigne le poirier trouvé.



fig. 13

Tableau 6 : Composition floristique de la haie (Flore ligneuse) - Passage 06 avril 2023

Taxon ID	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Remarques
92876	<i>Crataegus monogina</i>	Aubépine à un style	
609982	<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'europe	
116142	<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	
118073	<i>Rosa canina</i>	Églantier	
	<i>Rubus sp.</i>	Ronce indéterminée	
98921	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	quasiment tous mort sur pied
128175	<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	
79783	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	
92497	<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	
92591	<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	
92606	<i>Corylus avelana</i>	Noisetier	
142440	<i>Viscum album</i>	Gui blanc	
116574	<i>Pyrus communis</i>	Poirier	vestige verger



fig. 14



fig. 15



fig. 16



fig. 17

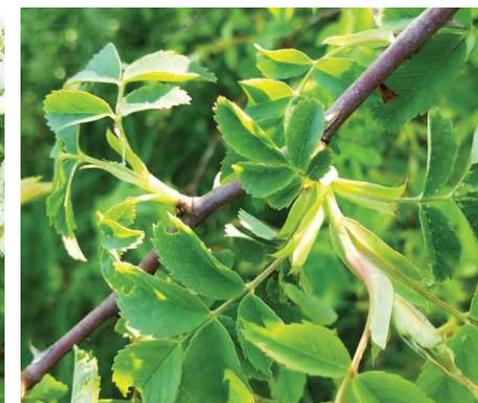
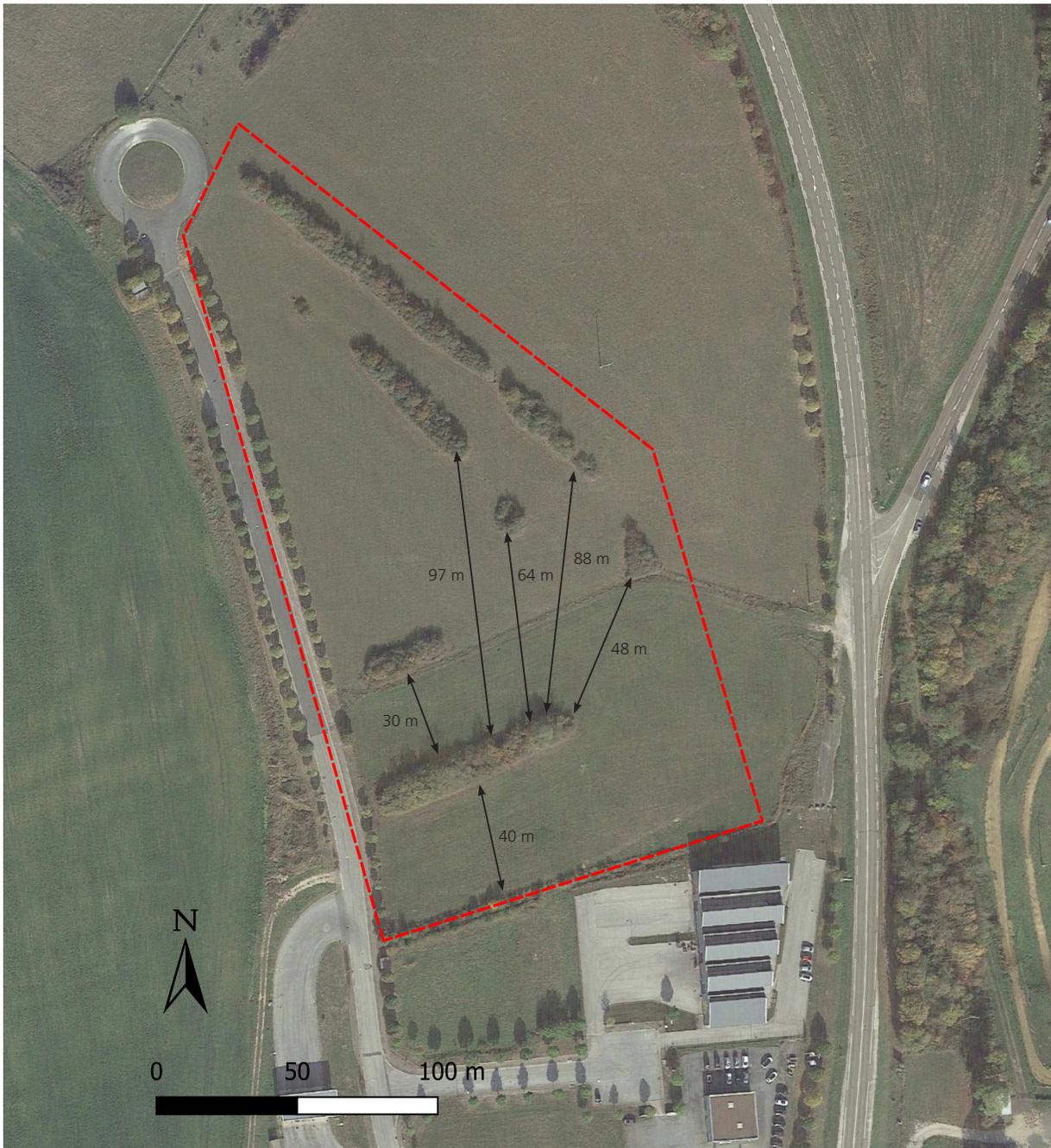


fig. 18

Quelques espèces de plantes ligneuses trouvées dans la haie : Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea* (fig. 15), Frêne élevé - *Fraxinus excelsior* (fig. 16), Aubépine à un style - *Crataegus monogina* (fig. 17) et Églantier - *Rosa canina* (fig. 18).



Carte 7 Distances entre les haies

La carte ci-contre visualise les distances entre la haie concernée du projet de construction et les autres haies du réseau.

Légende

 Zone d'étude élargie

Cartographie : Michael GEBER / Chrysalide
Source : Google Satellite

4. Analyse des enjeux pour la biodiversité de la haie

4.1. Enjeux concernant la faune

4.1.1. Avifaune

4.1.1.1. Richesse spécifique

Le tableau 7, page 24, présente les espèces d'oiseaux identifiées sur la zone d'étude lors de la recherche bibliographique et les prospections de terrain.

35 espèces d'oiseaux ont été identifiées, ayant un lien direct avec l'habitat étudié. L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) et le Milan noir (*Milvus migrans*) ont été retirés de la liste des oiseaux observés, n'ayant pas de lien direct avec l'habitat.

15 des 27 espèces trouvées dans la bibliographie ont été contactées lors des inventaires. 8 espèces rencontrées sur le terrain n'ont pas été signalées sur la zone avant.

Les oiseaux appartiennent aux groupes suivantes :

- Rapaces diurnes (2 espèces)
- Pigeons (2 espèces)
- Huppés (1 espèce)
- Passereaux (30 espèces, dont 3 corvidés)

Selon les sources consultées entre 86 (SINP) et 122 (FCA) espèces d'oiseaux sont présentes sur le territoire de la commune de Rolampont. Les 35 espèces, présentes sur la zone d'étude et ayant un lien avec les haies, présentent donc entre 29 % et 41 % de la richesse spécifique de l'avifaune de la commune.

La richesse spécifique observée montre l'intérêt des haies de la zone étudiée pour l'avifaune. En fait la structure riche de ces haies avec plusieurs strates (herbacée, arbustive basse et haute, arboricole) satisfait les besoins en terme de sites de nidification et d'alimentation (fruits, insectes, micromammifères) de beaucoup d'espèces différentes.

➔ Enjeu 1 : Grande richesse spécifique

Sources consultées :

SINP (<https://openobs.mnhn.fr/>), consulté le 11.05.2023

FCA (<https://www.faune-champagne-ardenne.org/>), consulté le 11.05.2023

4.1.1.2. Statuts réglementaires, d'inventaire et de conservation

Le tableau 7, page 24, indique les statuts des espèces identifiées. Ont été pris en compte les statuts suivants :

- Inscription à la Directive Oiseaux, annexe I (DIRECTIVE 2009/147/CE)
- Protection nationale, article 1
- Liste rouge national
- Liste rouge régional
- Espèces déterminantes ZNIEFF

Parmi les oiseaux listés:

- 1 espèce est inscrite à l'article I de la Directive Oiseaux (DIRECTIVE 2009/147/CE)
- 25 espèces sont protégées au niveau national
- 4 espèces sont déterminantes ZNIEFF (Ex-région Champagne-Ardenne)
- 4 espèces sont listées « vulnérable » sur la liste rouge national
- 3 espèces sont listées « vulnérable » ou « en danger » (Ex-région Champagne-Ardenne)

En fonction des statuts les enjeux suivants peuvent être attribués aux espèces :

- très fort : 1 espèce
- fort : 9 espèces
- moyen : 15 espèces
- faible : 10 espèces

Pour 10 espèces (29 %) des oiseaux présents dans les haies de la zone d'étude, un enjeu très fort (Pie grièche écorcheur - *Lanius collurio*) ou fort (p.e. Linotte mélodieuse - *Carduelis cannabina*) peut être constaté. Pour 44 % l'enjeu est moyen (p.e. Accenteur mouchet - *Prunella modularis*) et seulement 27 % des espèces présentent un enjeu faible (p.e. Corneille noire - *Corvus corone*).

La présence élevée d'espèces à très fort ou fort enjeu laisse conclure sur un bon état de conservation de l'habitat.

➔ Enjeu 2 : Présence d'espèces protégées

➔ Enjeu 3 : Bon état de conservation de l'habitat

Sources consultées :

MNHN / INPN (<https://inpn.mnhn.fr/>), consulté le 11.05.2023

LISTE ROUGE CHAMPAGNE-ARDENNE 2007 (<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>), consulté le 11.05.2023

Tableau 7 - Espèces d'oiseaux identifiées sur la zone d'étude

Taxon ID	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date dernière observation	Source	Déterminant ZNIEFF CA	Protection nationale	CEE Dir Oiseaux	LR nationale	LR CA	Enjeu
3807	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	13.05.2023	Inventaire	x	x	x	NT	V	
199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	10.06.2021	Bibliographie	x	x		NT	AS	
3590	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	06/04/23	Inventaire	x	x		LC	E	
4247	<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	10.06.2021	Bibliographie	x	x		LC	AS	
889047	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	20/04/23	Inventaire		x		VU		
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	22.06.2017	Bibliographie		x		VU		
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	06/04/23	Inventaire		x		VU		
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	13.05.2023	Inventaire		x		VU	AP	
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	20/04/23	Inventaire		x		NT	V	
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	13.05.2023	Inventaire		x		NT	AS	
3723	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	15.04.2018	Bibliographie		x		LC		
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	13.05.2023	Inventaire		x		LC		
	<i>Certhia sp.</i>	Grimpereau indéterminé	06/04/23	Inventaire		x		LC		
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	13.05.2023	Inventaire		x		LC		
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	26.12.2021	Bibliographie		x		LC		
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	13.05.2023	Inventaire		x		LC		
4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	13.05.2023	Inventaire		x		LC		
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	13.05.2023	Inventaire		x		LC		
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	13.05.2023	Inventaire		x		LC		
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	22.06.2017	Bibliographie		x		LC		
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	13.05.2023	Inventaire		x		LC		
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	06/04/23	Inventaire		x		LC		
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	15.04.2018	Bibliographie		x		LC		
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	13.05.2023	Inventaire		x		LC		
4252	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	10.06.2021	Bibliographie		x		LC		
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	18.01.2020	Bibliographie				LC		
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	13.05.2023	Inventaire				LC		
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	24.05.2016	Bibliographie				LC		
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	13.05.2023	Inventaire				LC		
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	25.07.2018	Bibliographie				LC		
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	13.05.2023	Inventaire				LC		
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	13.05.2023	Inventaire				LC		
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	13.05.2023	Inventaire				LC		
4127	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	07.06.2021	Bibliographie				LC		
4142	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	03.05.2017	Bibliographie				LC		

lignes blanches : espèces trouvées lors des inventaires / lignes grises : espèces trouvées dans la bibliographie

4.1.1.3. Statuts de nidification

Le tableau 8, ci-contre indique les statuts de nidification des espèces identifiées. La définition du statut de nidification s'est fait à partir des observations sur le terrain lors des inventaires (lignes blanches) ou sorte des informations trouvées lors des recherches bibliographiques (lignes grises).

Nous utilisons 3 statuts :

- inconnu : l'espèce a été observé, mais pas d'indice de nidification
- probable : observation d'indices de nidification (mâle chanteur, couple présent, cris d'alarme)
- certaine : observations de nids, adultes couvants, transport de matériel de nidification, de nourriture ou de sacs fécales, jeunes individus ...

Selon la bibliographie, la nidification sur la zone est certaine pour 2 espèces dont une à enjeu très fort (Pie grièche écorcheur - *Lanius collurio*) et une à enjeu faible (Pie bavarde - *Pica pica*). Pour une autre espèce à enjeu faible (Corneille noire - *Corvus corone*) elle est certaine selon l'observation sur le terrain (adulte couvant).

La nidification est probable pour 18 espèces, dont 4 espèces sont données par la bibliographie et 14 ont été observé sur le terrain (principalement des mâles chanteurs - voir tableaux 2 - 5, pages 18 - 19).

Pour 14 espèces le statut de nidification est inconnu, faute d'observation d'indices. S'agissant d'oiseaux typiquement rencontrés dans l'habitat leur nidification sur le site est néanmoins possible.

Au total la nidification est probable ou certaine pour 21 espèces, ce qui correspond à 60 % des oiseaux observés, ayant un lien direct avec l'habitat.

➤ Enjeu 4 : Nidification d'une espèce à enjeu très fort (*Lanius collurio*)

➤ Enjeu 5 : Site de nidification riche en espèces

Sources consultées :

SINP (<https://openobs.mnhn.fr/>), consulté le 11.05.2023

FCA (<https://www.faune-champagne-ardenne.org/>), consulté le 11.05.2023

Tableau 8 - Statut de nidification des espèces d'oiseaux identifiées

Taxon ID	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date dernière observation	Statut de nidification
3723	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	15.04.2018	inconnu
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	13.05.2023	inconnu
889047	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	20.04.2023	probable
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	22.06.2017	inconnu
	<i>Certhia sp.</i>	Grimpereau indéterminé	06.04.2023	inconnu
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	06.04.2023	inconnu
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	18.01.2020	inconnu
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	24.05.2016	inconnu
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	13.05.2023	certaine
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	13.05.2023	probable
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	13.05.2023	probable
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	26.12.2021	inconnu
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	13.05.2023	probable
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	13.05.2023	probable
3807	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	13.05.2023	certaine
4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	13.05.2023	probable
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	13.05.2023	probable
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	13.05.2023	probable
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	22.06.2017	inconnu
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	13.05.2023	probable
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	20.04.2023	probable
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	13.05.2023	certaine
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	06.04.2023	inconnu
199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	10.06.2021	inconnu
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	15.04.2018	inconnu
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	25.07.2018	inconnu
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	13.05.2023	inconnu
4257	<i>Sylvia attricapilla</i>	Fauvette à tête noire	13.05.2023	probable
4252	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	10.06.2021	probable
4247	<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	10.06.2021	probable
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	13.05.2023	probable
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	13.05.2023	probable
4127	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	07.06.2021	probable
4142	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	03.05.2017	probable
3590	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	06.04.2023	probable

4.1.2. Autres taxons d'intérêt

4.1.2.1. Richesse spécifique

- **Mammifères terrestres**

Les recherches bibliographiques et les prospections sur le terrain ont seulement permis d'identifier deux espèces de grands mammifères terrestres au sein de la zone d'étude :

- le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*)
- le Renard roux (*Vulpes vulpes*)

La durée courte des investigations de terrain et les moyens financiers restreints n'ont pas permis l'étude spécifique de petits mammifères ou de micromammifères. Néanmoins, vu l'offre d'abris et de nourriture dans les haies, la présence d'un cortège typique pour les haies est probable (Hérisson, mustélidées, gliridés, crocidures, mulots, campagnols).

- **Chiroptères (chauves-souris)**

Les recherches bibliographiques n'ont pas permis de localiser des observations de chauves-souris au sein de la zone d'étude et une étude spécifique n'a pas été réalisée (voir ci-dessus).

Néanmoins l'utilisation des haies par les chauves-souris comme terrain de chasse est très probable. Vu la présence d'arbres morts et anciens arbres fruitiers, une utilisation comme gîte (cavités, écorces détachés) ne peut pas être exclue.

- **Amphibiens et reptiles**

Aucune observation de reptiles ou d'amphibiens a été signalé dans les sources consultées ni réalisé lors des prospections sur la zone d'étude.

Il est néanmoins probable que des espèces communs sont présentes sur le site (Orvet fragile, Lézard des murailles, couleuvres)

Des haies bien structurées, comme celles faisant objet du présent diagnostic, constituent un habitat intéressant pour nombre d'animaux (fig. 19), autant de plus que les haies sont des écotones par excellence (zones de transition entre deux écosystèmes - ici : haie et prairies) et réunissent donc des espèces issues des deux écosystèmes.

Malgré l'absence de données suffisantes, la présence d'un cortège typique pour les haies bocagères est probable.

⇒ Enjeu 1 : Richesse spécifique moyenne

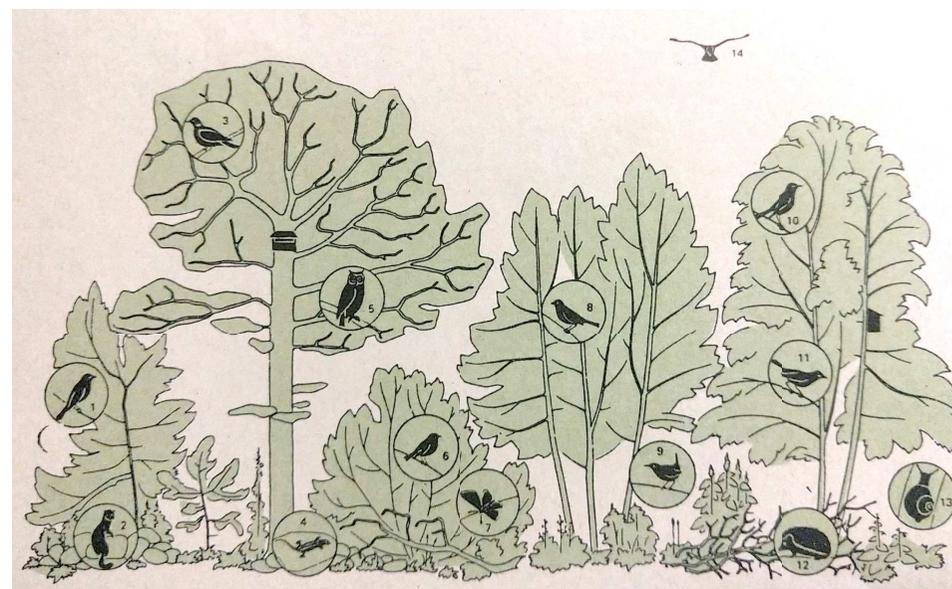


fig. 19 - Niches écologiques dans les haies et leurs habitants - Illustration : Ministère de l'environnement de la Sarre (Allemagne)

4.1.2.2. Statuts réglementaires, d'inventaire et de conservation

L'absence de données suffisantes ne permet pas d'évaluer les enjeux par rapport aux statuts des taxons ciblés.

4.1.2.3. Statut de reproduction

L'absence de données suffisantes ne permet pas d'évaluer les statuts de reproduction des taxons ciblés. Néanmoins, prenant en compte les modes de vie de ces taxons, on peut considérer que les haies étudiées sont principalement utilisées comme site de repos ou d'hibernation, ou pour la recherche de nourriture. L'importance des haies pour la reproduction peut donc être considérée comme plutôt faible.

⇒ Enjeu 2 : Importance faible pour la reproduction

4.2. Enjeux concernant l'habitat

4.2.1. La haie

4.2.1.1. Richesse spécifique

Le tableau 6, page 21, présente les espèces de plantes ligneuses identifiées dans la haie concernée par l'implantation du projet de construction.

13 espèces ont été identifiées, ce qui permet de classer la haie comme riche en espèces.

➔ Enjeu 1 : Grande richesse spécifique

Sources consultées :

GUIDE DE DÉTERMINATION DES HABITATS TERRESTRES ET MARINS DE LA TYPOLOGIE EUNIS (AFB / UMS PatriNat, 2018)

4.2.1.2. Statut réglementaire

Le tableau 7, page 24, liste pour la zone d'étude la présence de 25 espèces d'oiseaux protégées au niveau national, dont 1 espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux (DIRECTIVE 2009/147/CE).

En conséquence, le réseaux de haies, et donc la haie concernée par le projet de construction, constitue un habitat d'espèces protégées.

Rappel de la réglementation concernant les haies :

« Le code de l'Environnement (article L. 411-1) interdit de porter atteinte aux espèces protégées et à leur habitat. Par conséquent, toute intervention sur une haie doit veiller à ne pas porter atteinte à une espèce protégée et à son habitat.

C'est pourquoi au printemps entre le 1er avril et le 31 juillet, toute intervention sur une haie (arrachage, coupe, taille, entretien) est proscrite dans le sens où elle peut porter atteinte directement à une espèce protégée en période de reproduction ou de nidification. En dehors de cette période, la haie constitue toujours un habitat d'espèce protégée et oblige en conséquence à des précautions particulières en cas d'intervention :

- l'entretien, la coupe d'une haie peuvent être réalisés en dehors du printemps si elle ne remet pas en cause l'habitat d'une espèce protégée ;
- l'arrachage d'une haie nécessite davantage de précautions et s'accompagne d'une demande de dérogation de destruction d'habitat d'espèce protégée auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). »

Source : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-developpement-rural-et-foret/Agriculture-et-developpement-rural/Rappel-sur-la-reglementation-applicable-en-matiere-de-coupes-et-d-arrachage-de-haies> (consulté le 14.05.2023)

Voir aussi annexe 1 : Guide réglementaire haies - Préfecture Haute-Marne

➔ Enjeu 2 : Présence d'un habitat d'espèces protégées

4.2.1.3. Trame verte et bleue

La trame verte et bleue (TVB) au niveau du SCoT du Pays de Langres est visualisé sur la carte 4, page 12. La zone d'étude y est inscrit comme réservoir de biodiversité au titre des milieux ouverts avec présence de prairies permanentes.

« Le SCoT demande la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques et, à un niveau plus local, des éléments de nature ordinaire (haies ...) ».

La zone d'étude avec son réseau de haies constitue un élément important de la TVB au niveau local. La carte 7, page 22, visualise le réseau de haies présent sur la zone d'étude et les distances entre les haies.

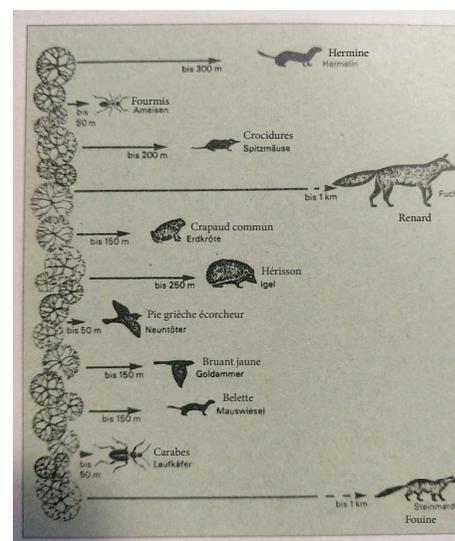


fig. 20 - Rayon d'action pour quelques espèces habitant les haies - Illustration : Ministère de l'environnement de la Sarre (Allemagne)

Pour la faune le maillage des éléments structurant le paysage est d'une importance primordiale. La distance entre les éléments ne doit pas dépasser le rayon d'action des animaux afin de ne pas limiter leur possibilité de se nourrir ou de provoquer l'isolement d'individus ou de populations et nuire ainsi au échanges génétiques entre les populations et donc mettre en danger la survie de l'espèce.

Les distances supportables sont différentes selon les espèces. La fig. 20 ci-contre illustre le rayon d'action pour la recherche de nourriture pour quelques espèces habitant les haies. Selon la taille et la mobilité des animaux ce rayon est compris entre 50 et 1000 m.

Les distances entre les haies de la zone étudiée sont comprises entre 30 et 100 m et répondent donc au besoins de la plupart des espèces en terme de recherche de nourriture. Elles rendent également possible le déplacement facile entre les haies et augmentent ainsi l'espace vital des espèces.

➔ Enjeu 3 : Présence d'éléments importants de la TVB locale

4.2.1.4. État de conservation

Vu la richesse spécifique faunistique et floristique, la structure multi-strate et l'intégration dans un réseau fonctionnel de haies, l'état de conservation de la haie concernée par le projet de construction peut être considéré comme bon.

⇒ Enjeu 4 : Habitat en bon état de conservation

4.3. Résumé des enjeux et conclusion

4.3.1. Résumé des enjeux

Le tableau 9, ci-dessous résume et hiérarchise les enjeux évoqués ci-dessus par rapport au projet. Il fait ressortir la dominance des enjeux forts et très forts concernant la biodiversité au sein de la zone d'étude et de la haie.

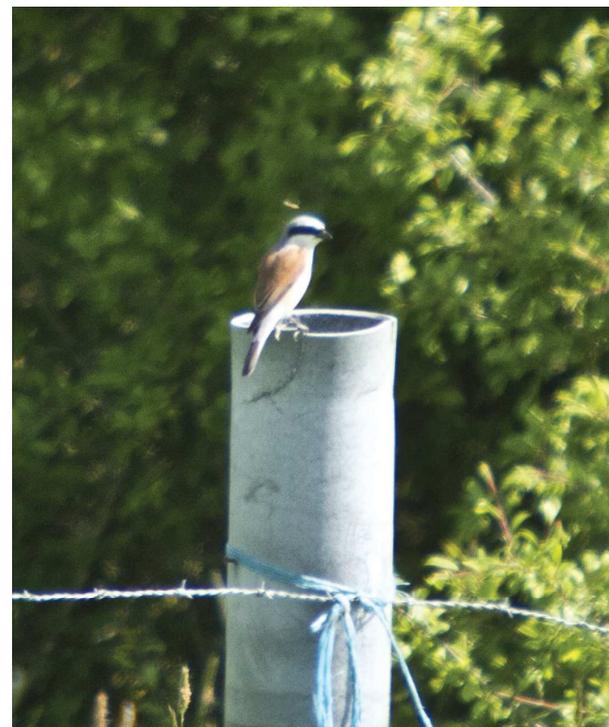
Enjeu	faible	moyen	fort	très fort
Enjeux concernant l'avifaune				
⇒ Enjeu 1 : Grande richesse spécifique			fort	
⇒ Enjeu 2 : Présence d'espèces protégées			fort	
⇒ Enjeu 3 : Bon état de conservation de l'habitat			fort	
⇒ Enjeu 4 : Nidification d'une espèce à enjeu très fort (<i>Lanius collurio</i>)				très fort
⇒ Enjeu 5 : Site de nidification riche en espèces			fort	
Enjeux concernant d'autres taxons faunistiques d'intérêt				
⇒ Enjeu 1 : Richesse spécifique moyenne		moyen		
⇒ Enjeu 2 : Importance faible pour la reproduction	faible			
Enjeux concernant l'habitat				
⇒ Enjeu 1 : Grande richesse spécifique			fort	
⇒ Enjeu 2 : Présence d'un habitat d'espèces protégées				très fort
⇒ Enjeu 3 : Présence d'éléments importants de la TVB locale			fort	
⇒ Enjeu 4 : Habitat en bon état de conservation			fort	

Tableau 9 - Enjeu concernant la biodiversité par rapport au projet

4.3.2. Conclusion

Vu la dominance des enjeux forts et très forts identifiés lors des recherches bibliographiques et sur le terrain, on peut conclure sur une grande valeur écologique de la haie concernée par le projet de construction.

Il s'agit d'une haie bocagère multi-strates, riche en espèces et en bon état de conservation. Elle constitue, avec son réseau de haies, un élément important de la trame verte et bleue au niveau local. Sa taille, son bon état de conservation et ses liens avec d'autres habitats (prairies, connexion à la forêt à travers d'autres réseaux de haies proches) la rendent très attractive pour l'avifaune qui y est représentée par un nombre élevé d'espèces protégées.



Mâle du couple de Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*) observé sur le terrain (fig. 21).

fig. 21

5. Evaluation des impacts du projet

5.1. Implantation des aménagements prévus

La carte 8, page 30, présente l'implantation des aménagements prévus sur la parcelle contenant la haie.

Toute la haie est concernée par les travaux.

5.2. Impacts du projet sur l'écosystème de la haie

Vu que le projet prévu ne permettra pas la conservation de la haie, celle-ci disparaîtra totalement.

Vu la grande valeur écologique de la haie et sa fonction au sein du réseau de haies de la zone d'étude, les impacts suivants (raisonnés sur le réseau de haies) seront causés par sa destruction :

➔ Impact 1 : Destruction partiel d'un habitat riche en espèces et en bon état de conservation

78 m de longueur et 800 m² de surface de haie bien structurée, riche en espèces de plantes ligneuses seront détruits. Ceci correspond à la **destruction de 24 %** du réseau de haies naturelles sur la zone d'étude.

➔ Impact 2 : Destruction partielle d'un élément important de la TVB locale

Perte d'un élément de réservoir de biodiversité (la haie elle-même) et fracturation du réseau des haies. En fait l'aménagement de la parcelle concernée par les travaux sépare la haie planté à la limite sud de la zone d'étude des haies naturelles au nord de la zone. **Le réseau de haies sera diminué d'environ 1 ha, ce qui correspond à un tiers de la surface initial.** La haie plantée au sud de la zone, déjà moins fonctionnel que les autres haies sera isolée et donc encore affaiblie dans sa valeur écologique.

➔ Impact 3 : Destruction partielle d'un habitat d'espèces protégées

Perte d'environ 24 % de l'habitat de 25 espèces d'oiseaux protégées sur la zone d'étude, dont une espèce à enjeu très fort : La pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*), espèce de l'annexe I de la Directive Oiseaux (DIRECTIVE 2009/147/CE).

➔ Impact 4 : Réduction probable de la richesse spécifique

La perte d'un tiers de la surface du réseau de haies et l'agrandissement des zones artificialisées aura probablement un effet négatif sur l'attractivité de l'habitat pour la faune et notamment l'avifaune, ce qui peut causer une perte de la richesse spécifique.

➔ Impact 5 : Destruction possible d'espèces protégés

L'exécution des travaux de défrichement du chantier dans la période de nidification peut mener à la destruction de nids et / ou d'individus d'espèces protégées. En dehors de cette période il reste le risque de destruction d'espèces protégées d'autres taxons, moins mobiles (amphibiens, reptiles, petits mammifères) utilisant éventuellement la haie comme site d'hibernation.

6. Proposition de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)

Pour réduire au mieux les impacts identifiés, résultant de la destruction de la haie, nous proposons les mesures suivantes :

6.1. Mesures d'évitement

La configuration du projet de construction dans son état actuel, ne permet pas l'évitement de la destruction de la haie dans son intégralité.

Néanmoins il y aura éventuellement la possibilité de conserver la partie extrême de la haie avec notamment le poirier se trouvant en limite est de la parcelle (voir carte 9, page 32). Il sera aussi intéressant de garder uniquement l'arbre si la conservation du bout de la haie n'est pas possible.

➔ Mesure 1 : Conservation de la partie extrême est de la haie et / ou du poirier.

Cette mesure n'évitera pas suffisamment les impacts identifiés ci-dessus mais la valeur écologique de cette conservation sera beaucoup plus grande que celle d'une plantation de compensation de la même taille.

➔ Mesure 2 : Réalisation des travaux de défrichage en dehors de périodes sensibles, notamment la période de nidification des oiseaux.

Cette mesure évitera la destruction de nids et / ou d'individus d'oiseaux protégés. Il reste néanmoins le risque de destruction d'espèces protégées d'autres taxons, moins mobiles (amphibiens, reptiles, mammifères) utilisant éventuellement la haie comme site d'hibernation.

La meilleure période pour la réalisation des travaux sera entre mi-septembre et mi-octobre quand la période de nidification est terminée et les autres taxons n'entrent pas encore en hibernation.

6.2. Mesures de réduction

La destruction de la haie pourrait être compensée par la plantation d'une nouvelle haie. Par contre la valeur écologique d'une telle plantation est assez limitée à cause du temps conséquent nécessaire pour atteindre une fonctionnalité comparable à celle de la haie existante. Pour rappel, la haie existante est âgée d'au moins 70 ans. Une haie plantée n'atteindra pas la densité et la structure d'une haie bocagère multi-strate avant plusieurs dizaines d'années et ne remplacera pas l'habitat existant sur le court, ni le moyen terme.

Pour arriver à un effet positif plus immédiat, nous proposons la transplantation de la ceinture extérieure de la haie existante, contenant des arbustes et arbres jeunes, à l'aide d'une pelleteuse et un godet trapèze (ou un autre outil adapté), suffisamment grand pour prendre les racines avec un maximum de sol. A ces fins un fossé peut être creusé à l'aide du godet trapèze le long des limites de la parcelle ou si c'est possible à une distance de quelques mètres de celles-ci. Ensuite les arbustes sont déterrés à l'aide du même godet et transplantés dans le fossé, tassés et arrosés. Effectué en hiver la plupart des plants devra prendre racine et survivre l'opération.

L'implantation de la haie pourrait suivre les limites de la parcelle, comme indiqué sur la carte 9, page 32. Pour accélérer la connexion aux haies voisines une prolongation de la haie vers celles-ci est souhaitable. Cette implantation aura aussi pour effet d'augmenter la longueur totale de haies dans la zone et de renforcer la connexion au sein du réseau.

➔ Mesure 3 : Transplantation de la ceinture extérieure de la haie.

Cette transplantation aura pour effet la création d'une haie avec une structure déjà développée, composée d'arbustes et d'arbres autochtones et locales. Pour accélérer la structure multi-strate quelques arbres (chênes, érables, arbres fruitiers) à haut jet pourraient être rajoutés.

La haie aura ainsi une capacité d'accueil d'oiseaux nicheurs dès la première année.

Cette mesure réduira partiellement les impacts 1 à 4 évoqués ci-dessus.

6.3. Mesures de compensation

Si la transplantation de la haie n'est pas possible, la plantation d'une nouvelle haie à base d'arbustes et arbres autochtones est nécessaire pour compenser au moins partiellement la destruction de la haie.

Pour avoir un effet positif et rapide il est nécessaire d'utiliser des plants d'arbustes déjà bien développés d'une hauteur d'un mètre environ et des arbres à haut-jet.

Les essences à utiliser sont ceux déjà présents dans la haie actuelle (voir tableau 6, page 21). Pour les arbres, le frêne peut être remplacé par le chêne, l'érable sycomore ou des arbres fruitiers à haute tige.

La plantation devra se faire en plusieurs lignes décalées et suffisamment dense pour atteindre rapidement une fonctionnalité pour la faune.

L'implantation de la haie pourrait suivre les limites de la parcelle, comme indiqué sur la carte 9, page 32. Pour accélérer la connexion aux haies voisines une prolongation de la haie vers celles-ci est souhaitable. Cette implantation aura aussi pour effet d'augmenter la longueur totale de haies dans la zone et de renforcer la connexion au sein du réseau.

Pour créer des abris et possibilités de nidification dans la nouvelle haie il est possible de déposer par endroit des tas de branchages coupés de la haie existante. Ceci peut aussi accélérer la régénération naturelle de la haie.

➔ Mesure 4 : Plantation d'une nouvelle haie en essences autochtones, correspondants à la composition actuelle avec rajout d'arbres à haut-jet et tas de branchages.

Cette mesure compensera partiellement la destruction de la haie existante et les impacts évoqués.



Carte 9

Proposition de mesures ERC

La carte ci-contre visualise les propositions de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts du projet sur l'écosystème des haies.

Légende

- Parcelle ZN 159
- Implantation du projet
- Limites des aménagements selon plan de masse
- Partie extrême est de la haie à conserver
- Poirier à conserver
- haie transplantée ou plantée
- haie transplantée ou plantée (connexion souhaitable)

Cartographie : Michael GEBER / Chrysalide
Sources : Google Satellite / Plan de masse (PHM Invest)

Annexe 1

Les haies
Un bien commun à conserver

Destruction et entretien des haies

Guide réglementaire

Préfecture de la Haute-Marne

(voir pages suivantes)

Entretien : quelle est la bonne période ?

Les périodes de reproduction de la faune sont à prendre en compte, il est déconseillé d'effectuer des travaux durant ces périodes :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Flore												
Mammifères												
Chiroptères												
Avifaune												
Reptiles												
Amphibiens												
Insectes												



Attention certaines espèces sont susceptibles de se reproduire en dehors de ces périodes.

Au titre de la PAC, les périodes d'interdictions sont les périodes de nidification des oiseaux : durant la période du 1^{er} avril au 31 juillet, toute intervention (taille/destruction) sur les haies est interdite. (Arrêté du 24 avril 2015)

Entretien : les modalités

L'entretien d'une haie est essentiel. Il contribue à conserver sa vitalité et ses fonctionnalités, à titre d'exemple :

- l'extrémité des branchages peut-être laissé au sol (riches en éléments fertilisants) ;
- les autres parties peuvent servir en bois de chauffage ou bois d'œuvre.



Le brûlage est interdit. La valorisation est à privilégier.

Pour plus d'informations, voir la plaquette « Les haies un bien commun à préserver (part 1/2) Fonctionnalités, préservation et entretien »

Entretien : la réglementation

La taille des haies le long des voies publiques (routes, chemins, voies d'eau navigables...) est fixée par des arrêtés communaux et préfectoraux. L'entretien est à la charge du propriétaire et/ou exploitant.

Retenir que :

- en bordure d'un chemin rural, la limitation est fixée par le maire (Article D161-22 du code rural) ;
- en bordure d'un chemin départemental, un retrait de 0,5m minimum est exigé ;
- en bordure d'une route nationale, un retrait de 2m est exigé.

Les sanctions pénales encourues

Chaque code prévoit des sanctions en cas de manquement. Les principales sanctions pénales encourues au titre du code de l'environnement et du code rural sont les suivantes :

Code de l'Environnement

Je suis passible de jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende dans le fait de porter atteinte à la conservation (non respect de l'article L.411-1 puni par l'article L.415-3) :

- d'espèces animales non domestiques, à l'exception des perturbations intentionnelles ;
- d'espèces végétales non cultivées ;
- d'habitats naturels.

Code Rural : au titre des aménagements fonciers

Article L.121-23 :

Le fait d'exécuter des travaux en méconnaissance des dispositions de l'article L. 121-19 est passible d'une amende de 3 750 euros.

Article L.121-19 :

Le président du conseil départemental [...] peut interdire la destruction [...] de tous boisements linéaires, haies et plantations d'alignement et arbres isolés.

Pour toutes questions complémentaires

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne

SEA et Service Environnement et Forêt
Rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont Tel : 03 25 30 79 79

Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne

26 avenue du 109^e RI - BP 82138
52905 Chaumont Tel : 03 25 35 00 60

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Rue Fontaine - 52340 Biesles Tel : 03 25 01 87 10

Agence Française pour la Biodiversité

20 avenue du général Leclerc
52000 Chaumont Tel : 03 25 31 87 51

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Grand Est

1 rue du Parlement - BP 80556
51022 Châlons-en-Champagne Cedex Tél : 03 51 37 60 00



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT - GRAND EST

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES HAUTE-MARNE



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

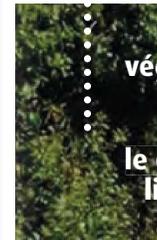


Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Établissement public, sous double tutelle des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture

Les haies Un bien commun à préserver

(Part 2/2) :
Destruction et entretien des haies

Guide réglementaire



Une haie est une unité linéaire de végétation ligneuse, implantée à plat sur talus ou sur creux. Elle est composée d'arbustes, le cas échéant d'arbres et/ou d'autre ligneux (ronces, genêts, ajoncs...), ou d'arbres et d'autres ligneux.

Il est fortement déconseillé d'effectuer des travaux sur une haie entre le 15 février et le 15 septembre.



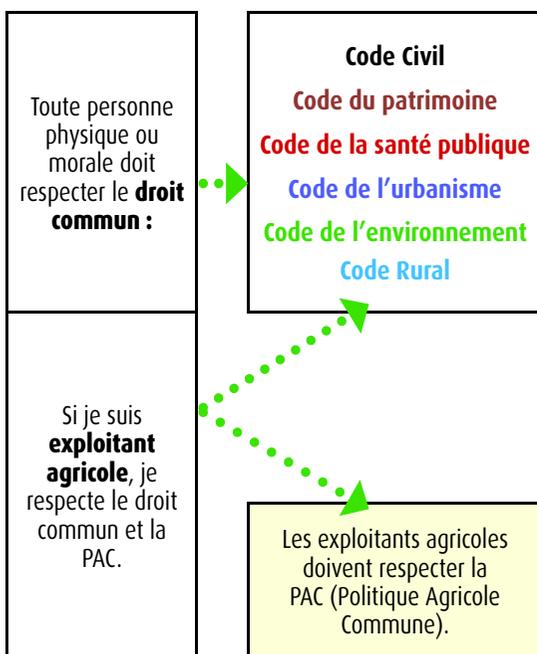
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

DESTRUCTION : la réglementation

Je projette d'arracher* (=détruire) ma haie. Je m'assure de connaître la définition et la fonctionnalité des haies et je prépare mon projet.

(Voir plaquette « Les haies : un bien commun à préserver (Partie 1/2) : entretien et développement »).



*Attention : Ne pas confondre arrachage et coupe à ras : la coupe à ras n'est pas une destruction (réfection clôture).

► Obligation de la laisser repousser à l'état initial après travaux.

Je respecte le droit commun (les réglementations applicables).
Code Civil : la coupe et la taille appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Je me renseigne en mairie pour savoir si je suis :

<p>Au titre du code du patrimoine</p> <p>Situé sur un site patrimonial remarquable ou classé au titre des monuments historiques : - ► Demande préalable à faire auprès du service urbanisme (l'avis de l'ABF peut-être requis).</p>	<p>Au titre du code de l'urbanisme</p> <p>Sur une zone où des éléments du paysage sont à protéger : PluiH... - ► Déclaration préalable en mairie.</p> <p>Situé sur un espace boisé classé (Document d'urbanisme) : - ► Destruction interdite (renseignement en mairie).</p> <p>En zone de délibération du conseil municipal : - ► Déclaration préalable en mairie.</p>
<p>Au titre du code de la santé publique</p> <p>Situé sur un périmètre de protection de captage d'eau potable : - ► Certains travaux sont réglementés.</p>	

Je contacte la DDT pour savoir :

<p>Au titre du code de l'environnement</p> <p>L'article L.411-1 du CE prévoit l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et pour certaines à leurs habitats.</p>	
<p>S'il existe un arrêté préfectoral de protection de biotope : - ► Tous travaux cités dans l'arrêté préfectoral sont interdits.</p> <p>Si une espèce protégée est présente, sa période de nidification ou si un habitat d'espèces protégées existe : - ► Possibilité de faire une demande de dérogation de destruction des « espèces protégées » auprès de la DREAL.</p>	<p>Mes obligations si j'arrache une ripisylve : - ► Soumis à dépôt de dossier de déclaration ou d'autorisation auprès de la DDT (Voir plaquette de la DDT 52 : Guide relatif à l'entretien des cours d'eau).</p> <p>Si je suis en sites Natura 2000 : - ► Obligation de dépôt d'un formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 instruit par la DDT (ex : ZPS du Bassigny).</p>

Pour les autres réglementations, je me renseigne auprès des services/personnes suivantes :

<p>Au titre du code rural</p> <p>Le droit de fermage doit être respecté (dont bail environnemental) Accord du propriétaire nécessaire (il dispose d'un délai de deux mois pour s'y opposer) Le maintien des haies peut être rendu obligatoire dans les communes faisant l'objet d'un aménagement foncier : - ► Je me renseigne auprès de la mairie ou de l'association foncière.</p>



Si je ne respecte pas les règles, j'encoure des sanctions pénales.

Je suis exploitant agricole et je respecte la PAC.
Maintien des particularités topographiques (BCAE) : D650-50-1 du Code rural et AM du 24/04/15 :

<p>Toutes les haies d'une largeur inférieure ou égale à 10 mètres en tout point de la haie au sein d'un îlot et qui sont à la disposition de l'agriculteur (dont il a le contrôle) doivent être maintenues.</p> <p>Éligible aux aides de la PAC</p> <p>La surface sur laquelle une haie est implantée permet l'activation des droits à paiement de base (DPB) et le paiement des aides de la PAC</p> <p>Surface d'intérêt écologique</p> <p>Une haie est reconnue comme surface d'intérêt écologique (SIE) au titre de la PAC quand elle est sur ou adjacente à une terre arable de l'exploitation</p>	<p>Conditionnalité des aides</p> <p>Depuis la réforme de la PAC de 2015, les haies sont visées par la BCAE 7 « maintien des particularités topographiques » et doivent être maintenues.</p> <p>La suppression et/ou le déplacement d'une haie sont possibles par dérogation après déclaration préalable à la DDT (Service Économie Agricole) seulement dans des cas précis (meilleur emplacement environnemental, transfert de parcelle, construction d'un bâtiment...). Un diagnostic « haie » peut être réalisé afin de déterminer le meilleur emplacement. Ces travaux peuvent également être soumis au Code de l'environnement. Je me renseigne auprès de la DREAL.</p>
--	--



Si je ne respecte pas les règles, j'encoure des pénalités financières au titre de la PAC.



Mâle chanteur de Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)